

déville (infos)

mars 2021 - n°269



LA VILLE VOUS INFORME
www.deville-les-rouen.fr

Budget 2021 Une gestion rigoureuse de l'argent public

Heures du conte
La médiathèque à la
rencontre des élèves

Urbanisme
Réflexion autour de
l'éclairage public

Environnement
Nid de frelons ?
Dites «Allo la guêpe»

**Comment ça
marche ?**
Préinscriptions scolaires

La galette des aînés s'adapte au Covid !

Et oui, la crise sanitaire a bouleversé l'après-midi festif au cours duquel les aînés se retrouvent au centre culturel Voltaire pour découvrir un spectacle avant de participer à une animation dansante et de déguster la traditionnelle galette des rois !

Cette année, 12 élus se sont mobilisés pour distribuer en binôme, 178 galettes au domicile des aînés qui s'étaient inscrits pour participer au spectacle. Dans le même temps, Annette Boutigny, maire adjointe chargée des affaires sociales et des seniors, a apporté 50 galettes à la résidence autonomie « les Hortensias » et 107 à l'EPHAD « la Filandière ».

Au total, 335 galettes ont été distribuées le 23 janvier.



Des lectures dans les écoles

La médiathèque Anne Frank s'adapte aux contraintes sanitaires liées à la pandémie du Covid pour permettre aux écoles de la commune de continuer à profiter du service « accueil de classe ».

Afin de limiter les « brassages de la population » et les risques de contamination, l'équipe du secteur jeunesse de la médiathèque se déplace dans les écoles de la commune pour une séance de contes et de lectures d'albums, sur place. Durant toute une matinée, les classes profitent de lectures à trois voix... où contes traditionnels, comptines et chansons se mêlent pour le plus grand bonheur de tous ! Le succès est au rendez-vous avec les enseignants et les élèves, heureux d'écouter les histoires des bibliothécaires, en attendant de revenir à la médiathèque !



Bravo aux habitants pour leur générosité !

Suite à la collecte de couvertures et duvets organisée sur la commune, nous partageons avec vous le message de remerciement d'Evelyne DEBRAY, Responsable adjointe de l'Équipe Mobile de la Croix-Rouge Française, Unité Locale de Rouen :

« Pour la 3^e année consécutive nous avons pu collecter des couvertures place du marché samedi 23 janvier 2021. Malgré des circonstances sanitaires et météorologiques défavorables, les habitants de Déville se sont montrés généreux en apportant 35 couvertures / duvets à notre camion. Notre présence a été propice à des échanges avec des habitants sensibles à la cause des personnes sans abri. Les couvertures sont indispensables à la survie des personnes qui dorment dehors. »

SOMMAIRE

s'informer 4-5

Hommage à Robert Legras
Une friperie ambulante
Réflexion autour de l'éclairage public
Comment fonctionne le stationnement à Déville ?
Vote du budget et des subventions aux associations
Nid de guêpes ou de frelons, dites « Allo la guêpe » !

comprendre 6-7

Une gestion rigoureuse de l'argent public

découvrir 8

Covid-19 : un an déjà !

habiter 9

Services municipaux
Contactez vos élus
Permanences et consultations
« comment ça marche ? »

sortir / noter 10-11

Les rendez-vous du mois
Les infos à connaître

Retrouvez plus de photos sur le site Internet de la Ville deville-les-rouen.fr

AU FIL DE LA VIE janvier 2021

CONDOLÉANCES

Bernard PICHON / Joséfa PINERO
veuve SANCHEZ / Anne-Marie
MASEY veuve DUCHE / Jean-Luc
LECAT / Claude BARBIER



LE MOT DU MAIRE

Un budget ambitieux et rigoureux.

Dans la tempête, il faut redoubler de vigilance surtout lorsqu'on gère l'argent public. Et avec la covid, la tempête est forte !

Le budget que nous avons proposé au conseil municipal est ambitieux par les investissements qu'il engage pour de nouveaux projets : c'est une contribution importante à l'indispensable relance de l'activité économique.

Il est ambitieux tant sur le plan social que sur le plan environnemental. Tous nos projets, nos engagements sont marqués par le souci de pouvoir être accessibles à tous et de s'inscrire dans une démarche exemplaire pour l'environnement.

Mais il est aussi rigoureux car nous voulons que les dépenses engagées soient les plus efficaces possibles et nous voulons maîtriser nos dépenses de fonctionnement pour préserver l'avenir.

Nous voulons le faire sans augmenter les impôts : c'est pour nous un engagement essentiel que nous tenons.

Nous voulons le faire sans augmenter notre dette qui pèserait sur les générations futures.

Cette ligne de conduite, nous voulons la tenir car elle nous assure de pouvoir affronter toutes les « bourrasques ».

Très chaleureusement à vous.

Dominique Gambier
Maire de Déville lès Rouen



Suivez toute l'actualité de la commune sur son site www.deville-les-rouen.fr et sur www.facebook.com/deville.les.rouen.official

déville (infos) - journal mensuel d'informations municipales

Directeur de la Publication **Dominique Gambier** - Rédacteur en Chef et mise en page **Elodie Lefevre L'Affeter** - Crédit photos **Mairie de Déville lès Rouen** - Prises de vues **Sophie Hébert** - ont collaboré à ce numéro **Jennifer Brument, Nathalie Compérot, Laurence Cadiou** - Impression **Planète Graphique, Saint Martin du Vivier** - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement, l'imprimeur respecte la charte Imprim'Vert® - Tirage 7 000 exemplaires - Reproduction libre avec mention de l'origine ISSN 1284-5310 - Distribution **La Poste / Médiapost** - Le journal **déville (infos)** est diffusé dans tous les foyers dévillois. Si vous ne l'avez pas reçu, signalez cette anomalie au Cabinet du Maire (02 35 76 88 18).

HOMMAGE

Robert Legras nous a quittés le vendredi 5 février 2021, après un long combat contre la maladie.



Enfant de Déville lès Rouen, Robert Legras n'a jamais quitté notre commune qui l'a vu naître il y a 52 ans. Engagé en tant qu'élu au conseil municipal depuis 2001, il a été adjoint au maire pendant deux mandats. Alors chargé du numérique, du commerce et des accueils de loisirs, il a notamment, contribué à la mise en place du conseil municipal des jeunes en 2016. Réélu dans la nouvelle équipe municipale en mars 2020, il avait été nommé conseiller municipal délégué chargé du numérique.

Robert Legras était aussi connu pour son investissement dans la vie associative. Fortement impliqué dans le jumelage et dans l'organisation de la Saint Siméon, Robert Legras était également le président du réveil dévillois, la fanfare qu'il considérait comme sa deuxième famille.

Sa disparition a bouleversé toutes les personnes qui l'ont connu et qui n'oublieront pas son enthousiasme, sa gentillesse et son sourire.

La Municipalité lui rend hommage et adresse à son épouse et à ses enfants, l'expression de ses très sincères condoléances.

ASSOCIATION

Une friperie ambulante

L'APF (Association des paralysés de France) soutient les personnes en situation de handicap et leurs familles (accueil et soutien, défense de leurs droits, lutte contre les discriminations). La délégation APF France handicap de Seine-Maritime a créé « **Ma p'tite Friperie** » : **un camion ambulant de vente de vêtements, accessoires et chaussures de seconde main**. Le jeudi 18 mars, si les conditions sanitaires le permettent, le camion de l'association sera présent à partir de 17h30, sur le parking haut du gymnase Guynemer.

« Ma p'tite Friperie », c'est aussi une **boutique en ligne** : <https://fairemescourses.fr/mont-saint-aignan/ma-p-tite-friperie-friperie-ambulante-et-solidaire>

EN SAVOIR + www.facebook.com/maptitefriperie.apf

URBANISME

Réflexion autour de l'éclairage public

Dans la *déville infos* du mois de décembre, **nous vous interrogeons sur l'opportunité de réduire ou fermer l'éclairage public la nuit**.

Nous avons eu 7 réponses : certaines très opposées et d'autres plutôt favorables avec bien sûr des nuances et des propositions comme l'utilisation de détecteurs de présence ou la baisse des hauteurs de mâts.

Nous allons discuter, maintenant, avec la **Métropole qui gère l'éclairage public**, de ce qu'elle peut faire ou expérimenter.

Nous reviendrons alors vers vous avec des scénarios possibles en certains endroits de la ville.

STATIONNEMENT

Comment fonctionne le stationnement unilatéral, alterné et semi-mensuel ?

A Déville lès Rouen, c'est le **stationnement unilatéral, alterné et semi-mensuel** qui est appliqué sur l'ensemble des rues de la commune.

Le stationnement unilatéral **indique un seul côté de la rue, alterné qu'il faut changer de côté** et semi-mensuel, **le changement doit être fait chaque moitié du mois**. Ainsi, du 1^{er} jour du mois jusqu'au 15, le stationnement s'opère du côté impair, et du 16 au dernier jour du mois, c'est du côté pair. Le changement doit être réalisé le dernier jour de chaque période entre 20h et 8h. Le stationnement en alternance permet d'assurer la propreté de la voirie, l'entretien des caniveaux et d'éviter les voitures « ventouses ».

Certaines rues font toutefois l'objet d'un **arrêté municipal spécifique**. L'interdiction de stationner est alors **matérialisée par des panneaux ou un marquage au sol** (place délimitée par des bandes blanches ou lignes jaunes interdisant le stationnement le long du trottoir).

Stationner sur les trottoirs (même à cheval), les emplacements réservés ou devant l'entrée de son propre garage/portail est interdit. **Un stationnement gênant est puni par une amende** entre 11 et 35€ mais aussi par une possible mise en fourrière.



Vote du budget et des subventions aux associations

Le conseil municipal de la fin janvier est traditionnellement **consacré au vote du budget** dont ce numéro rend compte par ailleurs.

C'était le premier budget après les élections municipales et il a évidemment donné lieu à un débat entre deux conceptions de l'action municipale, au-delà de nombreux points d'accord par ailleurs.

L'opposition réclame plus d'écologie sans vraiment faire de propositions précises, alors que la majorité rappelle qu'elle veut aussi une politique sociale qui n'exclut pas les plus modestes, surtout en matière de logement ; elle rappelle aussi que **la question environnementale est transversale et intègre donc tous les projets**, loin des effets de communication.

L'opposition, et c'est vrai dans toutes les institutions, souhaite évidemment toujours plus discuter ; la majorité lui rappelle que **lorsqu'on est responsable on doit aussi décider** et c'est

cela qu'attendent aussi les habitants ; comme le disait Monsieur le Maire « la parlotte permanente ne doit pas être là pour empêcher d'agir » ce qui n'exclut évidemment pas une concertation avec les habitants lorsque les projets sont prêts.

Enfin, sur la crise du Covid, l'opposition naturellement voudrait « toujours plus », oubliant le soutien aux associations, aux commerçants, la distribution de bons alimentaires, les appels téléphoniques aux personnes isolées, le maintien de tous les services publics aux usagers, mais oubliant aussi ce qu'ont fait les autres collectivités comme la Métropole, ou l'État. Finalement chacun est dans son rôle : la majorité agit quelles que soient les difficultés, et l'opposition conteste.

Le budget adopté à une large majorité a été suivi d'autres délibérations, toutes adoptées cette fois-ci à l'unanimité.

D'abord des délibérations pour **demander des subventions** sur les nouveaux projets lancés avec ce budget.

Puis le conseil a attribué des **subventions à nos associations** avec l'espoir qu'elles puissent reprendre rapidement leurs activités, car c'est un lien social indispensable.

Une **convention avec l'entreprise « Allo la guêpe »** va permettre d'enlever plus rapidement sur le domaine public, les nids de frelons et de guêpes.

Enfin le conseil a **réévalué** comme chaque année, les **tarifs des accueils de loisirs** et apporté quelques modifications au **règlement de l'école de musique**.

Les comptes rendus plus complets de chaque conseil, sont disponibles sur notre site Internet <https://deville-les-rouen.fr/comptes-rendus-et-archives-des-conseils-municipaux/>

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

(obligation prévue par la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité)

Un budget manquant de souffle

Au cours du dernier conseil municipal, nous nous sommes exprimés longuement sur le budget 2021 de la commune, contre lequel nous avons voté. Pour nous, élus socialistes, écologistes et apparentés, la direction proposée manque d'ambition.

Si certaines décisions vont dans le bon sens et sont à même d'œuvrer à l'attractivité de notre ville, nous déplorons trois manques criants :

- **L'ambition écologique**, qui nécessite de véritables ruptures avec la façon de concevoir l'aménagement de l'espace public.
- **La pratique démocratique**, avec une association réelle des habitants aux décisions prises en leur nom.
- **La réponse à la crise** que nous traversons.

C'est ce dernier point qui nous inquiète le plus : alors que la crise sanitaire affecte nombre d'entre nous sur le plan économique et social, de nombreuses communes ont pris des mesures pour accompagner ou corriger les dispositifs mis en œuvre par l'État, la Région, la Métropole (subventions aux CCAS, aides exceptionnelles, offres de stage). Déville ne peut résoudre à elle seule la crise ; elle pourrait au moins essayer d'y contribuer.

Une question ? N'hésitez pas à nous contacter : reveillonsdeville@gmail.com

ENVIRONNEMENT

Nid de guêpes ou de frelons, dites « Allo la guêpe » !

Le Conseil Municipal a adopté une convention avec la société « Allo la guêpe », agréée pour enlever les nids de frelons sur l'espace public. En effet, détruire un nid de guêpes ou de frelons n'est pas une opération sans risque : il est nécessaire de faire appel à des spécialistes. Elle se déplace aussi pour des nids d'abeilles. Les habitants de la commune peuvent également faire appel aux services de l'entreprise. Le coût de la prestation sera diminuée de la subvention du Département, subvention que la société « Allo la guêpe » se charge de récupérer.

EN SAVOIR + « Allo la guêpe »
06 72 42 17 00 - www.allolaguepe.fr
allolaguepe@gmail.com

Budget 2021

Une gestion rigoureuse de l'argent public

14 142 767 € : c'est le montant du budget primitif pour l'année 2021. Ce budget a été voté par les élus lors du Conseil Municipal, le 28 janvier dernier. Une partie de ce budget va servir à faire fonctionner les services municipaux au quotidien et l'autre partie va être investie pour équiper et construire l'avenir de la ville, sans augmentation des taux d'imposition.



Budget de fonctionnement = 11 631 421 €

| Nos moyens... | ...leur affectation |
|--|--|
| Produits des services et de gestion 882 900 € | Frais de personnel 6 917 835 € |
| Impôts et taxes 8 524 653 € | Fonctionnement courant des services 3 344 338 € |
| Participations et dotations 2 169 254 € | Gros entretien 452 910 € |
| Autres recettes 54 614 € | Frais financiers éventuels 300 000 € |
| | Prélèvement pour investissement 616 338 € |

+

Budget d'investissement

| Nos moy... |
|---|
| Fonds de compensations 220 000 € |
| Subventions d'équipement 1 262 300 € |
| Versement de l'Etat 88 750 € |
| Autofinancement 940 200 € |

Le **budget de fonctionnement** regroupe les dépenses qui font vivre, au quotidien, les services aux habitants : écoles, médiathèque... Elles servent aussi au fonctionnement et à l'entretien des équipements municipaux (éclairage, assurance...).

Le **budget d'investissement** regroupe les dépenses pour l'équipement des services municipaux et du cadre de vie, pour créer ou de réhabiliter des équipements.

Pour réaliser les **dépenses de fonctionnement et d'investissement**, la commune perçoit de l'argent à travers de l'Etat ou d'autres collectivités comme la Métropole, les produits des services municipaux et les emprunts.

Les dépenses d'investissement budgétisées

> Les grands projets

De grosses opérations sont programmées dans le budget d'investissement pour un montant de 1 116 000 €.

Poursuite des projets en cours : construction de la nouvelle piscine, ZAC des Rives de la Clairette et l'Asturienne.

Engagement de nouveaux projets :

- création d'un parc urbain (études, acquisitions foncières et travaux),
- reconstruction du préau de l'école Crétay (diagnostics, honoraires et travaux),
- plan pluriannuel d'investissement (entre 2021 et 2023) pour la mise à jour de l'informatique et du numérique dans les sept écoles publiques,
- renforcement et sécurisation de l'informatique municipal autour de la boucle fibre optique,
- création d'une résidence d'artistes au Logis (études et travaux)
- démolition des bâtiments pour la création d'un parking sur l'ancien site Bambou,
- installation de vidéoprotection (fourniture et pose du matériel),
- réhabilitation des services techniques (études et travaux),
- réhabilitation du centre culturel Voltaire (études d'aide à la décision).



Investissement = 2 511 346 €

| Revenus... | ...leur affectation |
|---------------------------------------|---|
| Contribution de la TVA 1 000 000 € | Remboursements d'emprunts 300 000 € |
| Équipement 850 000 € | Grands projets 1 116 000 € |
| Métropole 700 000 € | Investissements courants 760 940 € |
| Investissement 400 000 € | Autres (avances pour grands projets) 334 406 € |

Investissement assure l'amélioration de l'ensemble des structures du cadre de vie. Les grands projets sont budgétisés en investissement pour moderniser les équipements municipaux.

En plus des impôts locaux payés par les contribuables, les dotations

en 2021

> Les investissements courants

Les dépenses d'investissement ne concernent pas que les grands projets ; elles permettent de financer aussi des travaux et l'acquisition de gros équipements (760 940 €) :

- l'achat d'une nouvelle balayeuse de voirie,
- des travaux de peinture pour achever la rénovation des gymnases,
- des travaux de revêtement de sol à l'Hôtel de Ville,
- des travaux dans le cimetière,
- l'aménagement d'un carré potager à l'école Charpak,
- la mise en oeuvre du projet Flaubert,
- la pose de nouvelles portes aux Tennis Gallard,
- la pose de stores à la médiathèque Anne Frank et à la maison de la petite enfance,
- l'acquisition de trois autolaveuses pour le service entretien et la restauration collective.

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PRIMITIF ?

Le vote du budget primitif, par le Conseil Municipal, est un **acte juridique** autorisant le Maire à engager les dépenses et à percevoir les recettes précisées dans le budget.

Rigoureusement élaboré avec les services municipaux, le budget primitif permet d'**estimer toutes les recettes prévues et la manière dont elles vont être dépensées** entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année.

Le budget se compose d'une **section de fonctionnement** et d'une **section investissement**. Pour bien gérer l'argent public, la rigueur est de mise. Certains éléments ne sont pas maîtrisables : les dotations de l'Etat, les dépenses liées à l'augmentation du coût de la vie (énergie, électricité...). La commune doit donc veiller au maximum sur ses dépenses de fonctionnement, pour maintenir son épargne qui lui permet d'entretenir ses équipements et d'investir.

En cours d'année, le **budget supplémentaire** permet de **réajuster** le budget primitif prévisionnel **au réel**, en autorisant éventuellement de nouvelles dépenses et recettes. Il est également voté en Conseil Municipal.

COMMENT SONT CALCULÉS VOS IMPÔTS ?

Certaines personnes peuvent constater une augmentation de leur imposition. En effet, les bases des impôts locaux (taxes d'habitation et foncières) varient en fonction de l'évolution physique de la matière imposable (nouvelles constructions). Elles suivent aussi le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases adoptées dans le cadre de la loi de finances et qui sont déterminées par les services de l'Etat. Ces bases attribuent une valeur locative aux logements. Le Conseil Municipal doit, quant à lui, voter des taux applicables à ces bases. Pour ne pas alourdir la charge des contribuables, la commune reconduit les mêmes taux depuis 1995. L'augmentation des impôts s'explique donc par l'augmentation de la valeur locative du logement décidée par le parlement.

Depuis 1995, les taux d'imposition n'ont pas été modifiés par la commune.

Taxe d'habitation : taux de 16,83%

Taxe foncière sur le bâti : taux de 31,24%

Taxe foncière sur le non bâti : taux de 62,67%

EN RÉSUMÉ

Avec 14,1 millions d'euros de budget, la commune poursuit ses engagements pour améliorer le cadre de vie et développer de nouveaux projets, tout en maintenant les mêmes taux d'imposition afin de ne pas alourdir les charges des habitants.



Covid-19 : un an déjà !

Le mardi 17 mars 2020 à 12h, les mesures de confinement ont été appliquées dans notre commune, comme partout en France. Depuis, la Municipalité et l'ensemble des services municipaux se sont adaptés aux règles sanitaires qui ont évolué au fil des mois, tout en continuant à assurer leurs missions de service public.

Assurer la continuité des services

A l'annonce du confinement, la commune a créé un espace « coronavirus » sur son site Internet et sa page Facebook. Des communiqués y ont été régulièrement publiés pour informer les habitants de l'évolution de la situation. La continuité des services publics municipaux a été garantie tout au long et après le confinement, grâce à une nouvelle organisation du travail du personnel : télétravail, visioconférences, réunions de cellule de crise régulières... Un accueil téléphonique a été maintenu aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie pour renseigner les habitants. Dans certaines situations, des rendez-vous ont été programmés. Un service de garde dans les écoles, à la maison de la petite enfance et au sein de l'accueil de loisirs, a été assuré pour les enfants des personnels de santé et de sécurité.

La commune a veillé à ce que l'accès alimentaire aux habitants soit garanti : la banque alimentaire, l'AMAP, le marché et plusieurs commerces ont pu poursuivre leurs activités, en adaptant parfois leur fonctionnement.

Maintenir la solidarité

Une grande solidarité a également été constatée entre voisins ou auprès des personnes âgées. Les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables ont été appelées quotidiennement par les agents du CCAS et des élus. Les familles en situation précaire ont exceptionnellement reçu des bons alimentaires attribués par le CCAS. Un réseau de couturières s'est mis en place avec la confection de masques et de blouses pour le CHU. L'entreprise Novacel de Déville s'est mise à fabriquer du gel hydroalcoolique. Au mois de mai, pour permettre aux habitants de se protéger et de protéger les autres en portant un masque, la commune a assuré, sous forme de « drive », la distribution des masques transmis par la Métropole Rouen Normandie. Face à la situation actuelle, la commune a invité les étudiants, âgés de moins de 25 ans, boursiers ou privés de revenus en raison du covid, à contacter le CCAS au 02 32 82 34 80. Celui-ci pourra examiner les aides d'urgence, les orienter et les aider dans leurs démarches.

Une adaptation constante

Depuis l'arrivée de cette pandémie et au fil de son évolution, la commune n'a pas cessé de s'adapter aux mesures gouvernementales (reconfinement, couvre-feu, distanciation...). Les cours de l'école municipale de musique, de danse et de théâtre ont été réalisés en distanciel quand cela était possible. La médiathèque a mis en place un drive quand sa fermeture a été rendue obligatoire. Dernièrement, deux nouveaux lieux de restauration scolaire ont été mis en place pour le déjeuner des écoliers des écoles primaires. Enfin, les activités des ABCD (Aquagym et Informatique) du premier trimestre seront remboursées à hauteur du nombre de séances non effectuées. Pour toutes les autres activités, avec des séances annuelles, un bilan sera effectué en juin 2021.



COVID-19 : QUEL IMPACT SUR LE BUDGET 2020 ?

Un bilan a été établi par secteur et prend en compte aussi bien les pertes de recettes et dépenses supplémentaires que les dépenses non réalisées et recettes supplémentaires pour la Ville. Plusieurs impacts ont été identifiés, notamment les pertes de recettes pour la location des salles municipales et pour les services municipaux (comme la restauration collective, les activités périscolaires et extrascolaires culturelles et sportives).

Dans le même temps, le traitement des agents de la Ville (titulaires et contractuels) a été maintenu en intégralité (avec le versement d'une prime « Covid » pour le personnel exposé).

Il est à noter le versement d'une subvention exceptionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de la Petite Enfance.

Au final, il en ressort un bilan quasiment équilibré, avec une perte estimée à près de 10 000 € pour la Collectivité.

Hôtel de Ville

1 place François Mitterrand
BP 73 - 76250 Déville lès Rouen
☎ 02 32 82 34 80 / 📠 02 35 76 35 21
www.deville-les-rouen.fr
www.facebook.com/deville.les.rouen.officiel

Horaires d'ouverture des services

du lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
le vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30

Accueil du public jusqu'à 17h30

Permanence d'accueil pour les actes d'état-civil le samedi de 9h à 12h (sauf juillet et août)

Service urbanisme et réglementation
accueil du lundi au vendredi : 8h30-12h30,
sur rendez-vous

Centre Communal d'Action Sociale

accueil du lundi au vendredi, sur rendez-vous
accueil téléphonique : 10h-12h / 14h-16h
(accueil fermé le mercredi matin)

Police Municipale

sur rendez-vous au 02 32 82 35 78

Cuisine Centrale

avenue de la Clairette - ☎ 02 35 75 37 40

Ecole municipale de musique, de danse et de théâtre

16 rue des écoles - ☎ 02 32 82 41 10

Maison de la Petite Enfance

2 place François Mitterrand - ☎ 02 32 82 35 76

Médiathèque Anne Frank

2 place François Mitterrand - ☎ 02 32 82 52 22
www.mediatheque-anne-frank.fr

Piscine municipale

291 route de Dieppe - ☎ 02 32 82 50 17

CONTACTEZ VOS ÉLUS

Dans la période actuelle, les rendez-vous avec Monsieur le Maire et les adjoints, en Mairie, sont remplacés, dès que c'est possible, par des rendez-vous téléphoniques.

Se renseigner auprès du Cabinet du Maire : **02 35 76 88 18 // elus@mairie-deville-les-rouen.fr**

Dominique Gambier • Maire, vous appelle le vendredi matin, si vous le souhaitez • **rendez-vous téléphonique le vendredi de 10h à 12h, ou rencontre physique si nécessaire, après inscription auprès du Cabinet du Maire** •

Annette Boutigny • Maire adjointe chargée des affaires sociales et des seniors, vous appelle le mardi après-midi, si vous le souhaitez • **rendez-vous téléphonique le mardi de 14h à 16h, après inscription auprès du Cabinet du Maire** •

Si vous souhaitez entrer en contact avec un adjoint, n'hésitez pas à appeler le Cabinet du Maire qui lui transmettra vos coordonnées.

PERMANENCES ET CONSULTATIONS

à l'Hôtel de Ville

Conseillers Départementaux Catherine Flavigny ou Bertrand Bellanger reçoivent, **sur rendez-vous**, le 1^{er} samedi de chaque mois, de 10h à 12h (sauf juillet et août).
☎ 02 35 03 54 19 - bertrand.bellanger@seinemaritime.fr

Député - Damien Adam reçoit le **4^e samedi de chaque mois**, de 10h à 12h, **sur rendez-vous** (sauf juillet et août).
Permanence parlementaire - 73 rue du Général Leclerc 76000 Rouen - ☎ 02 35 71 16 70

Permanence INHARI (habitat - aménagement - territoire)
☎ 0 800 021 021

Permanence juridique le 2^e samedi de chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires, de 9h à 11h, **sur rendez-vous** - ☎ 02 32 82 34 80

ADMR de la demi-lune
Permanence **le mardi** de 13h30 à 16h - ☎ 02 32 93 90 90

UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles)
Permanence **les trois derniers vendredis du mois** de 9h30 à 12h - ☎ 02 32 76 79 76

Carsat Normandie
Permanence « santé au travail » **les 2^e, 3^e et 4^e jeudis du mois** de 9h à 12h, **sur rendez-vous**
☎ 02 32 18 45 36

à la maison de l'animation - 3 rue Jules Ferry

Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise
Accueil de 9h à 12h, **sans rendez-vous les mercredis et sur rendez-vous les jeudis.**
☎ 02 32 82 50 10

COMMENT ÇA MARCHE ?

Bientôt la fin des préinscriptions scolaires.

Il est encore temps de préinscrire, pour la rentrée de septembre 2021, les enfants qui n'ont jamais été scolarisés, ceux qui viennent d'emménager sur la commune ou encore ceux venant d'un établissement privé.

Pour ce faire, le dossier d'inscription est disponible sur le site de la commune **www.deville-les-rouen.fr**. Il est nécessaire de respecter les délais d'inscription. Tout dossier déposé incomplet ou adressé au pôle inscription après le vendredi 12 mars ne pourra pas donner lieu à l'étude de la demande.

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - Service de la jeunesse, des écoles et des sports - Pôle inscription du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi) - **02 32 82 34 80**

Les rendez-vous de mars 2021

Une partie des manifestations prévues a dû être annulée en raison de la pandémie. Les événements présentés peuvent encore être modifiés selon l'évolution du contexte sanitaire.

> **vendredi 12 mars**

PRÉINSCRIPTIONS SCOLAIRES

(voir page 9)

horaires d'ouverture,
Hôtel de Ville



vendredi 3

SOIRÉE JEUX

ALDéville des Jeux

20h-23h, salle des associations

« foyer des anciens »

ANNULÉE

mercredi 10

BOURSE AUX VÊTEMENTS

des Familles de France

9h-18h, salle des

associations « les Rivières »

Dépôt : mardi 9 / 9h30-18h

prise : vendredi 12 / 9h-11h15

ANNULÉE

mercredi 10

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du Comité de Jumelage

20h30, salle municipale

« le Cailly »

REPORTÉE

jeudi 11

DÉJEUNER de l'Amicale des Anciens Travailleurs

12h30, halle du pont

roulant

dimanche 14

TOURNOI DE TAROT

ALDéville des Jeux

14h-18h, salle

des associations

« foyer des anciens »

ANNULÉ

mardi 16

CONSEIL D'ETABLISSEMENT

de l'école municipale de

musique, de danse et de théâtre

jeudi 18

DÉJEUNER de l'Amicale des Anciens Travailleurs

12h30, halle du pont

roulant

samedi 20

CONSEIL

D'ADMINISTRATION

du Comité de Jumelage

14h30, maison de

l'animation

dimanche 21

APRÈS-MIDI JEUX

ALDéville des Jeux

14h-18h, salle

des associations

« foyer des anciens »

ANNULÉ

mercredi 24

FINALES

DÉPARTEMENTALES

UNSS

9h-16h,

Gymnase Ladoumègue

ANNULÉES

jeudi 25

CONSEIL MUNICIPAL

20h30, salle municipale

« le Cailly »

vendredi 26

SOIRÉE JEUX

ALDéville des Jeux

20h-23h, salle des

associations « foyer des

anciens »

ANNULÉE

noter

RECENSEMENT MILITAIRE les jeunes nés entre décembre 2004 et mars 2005 doivent se faire recenser entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3^e mois suivant, se munir du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité. Hôtel de Ville - service « population » - 02 32 82 34 80

ACCUEIL DE LOISIRS, VACANCES DE PRINTEMPS (du lundi 26 avril au vendredi 7 mai) inscription jusqu'au **vendredi 9 avril**, auprès du pôle inscription de l'Hôtel de Ville 02 32 82 34 80.

COLLECTE DES RESTOS DU CŒUR les 5, 6 et 7 mars dans les supermarchés. Venez en bénévolé : 09 75 31 49 12 ou ad76a.collectenationale@restosducoeur.com

agenda culturel

mardi 9 > samedi 27

MOIS DE LA PETITE ENFANCE
voir programme ci-dessous

mardi 16

SPECTACLE DE PRINTEMPS
offert aux aînés par la commune
15h, centre culturel Voltaire

jeudi 18

SPECTACLE « Sauvages »
centre culturel Voltaire

dimanche 21

THÉÂTRE JEUNE PUBLIC
« Une forêt en bois... construire »
centre culturel Voltaire**ANNULÉ**

dimanche 28

CONCERT de l'Orchestre
Symphonique de Déville
15h30, centre culturel
Voltaire

Une partie des manifestations prévues a dû être annulée en raison de la pandémie. Les événements présentés peuvent encore être modifiés selon l'évolution du contexte sanitaire.

LE MOIS DE LA PETITE ENFANCE

5^e édition de cette manifestation qui propose une exposition et de nombreuses animations à destination des tout-petits, en partenariat avec la maison de la petite enfance, l'accueil de loisirs, l'expansion artistique de Normandie et l'école municipale de musique, de danse et de théâtre.

Exposition « le tout petit jeu »

du mardi 9 au samedi 27

groupes de 8 personnes, sur inscription
aux horaires d'ouverture, médiathèque
Anne Frank**Marmothèque de Karine**8 enfants de 4 ans et moins (accompagnés
d'un parent), sur inscription
mercredi 10 - 11h, médiathèque Anne Frank**Spectacle « la valse des 4 éléments »**8 personnes, sur inscription
samedi 13 - 11h, médiathèque Anne Frank**Spectacle très jeune public « eh hop ! »**dès 18 mois, payant
sur réservation

dimanche 14 - centre culturel Voltaire

ANNULÉ**Marmothèque pour les enfants de l'accueil de loisirs**

mercredi 17 - 11h - médiathèque Anne Frank

Ateliers « gestes signés »8 personnes, sur inscription
samedi 20 - 10h30 (enfants et parents)
et 11h30 (parents et professionnels),
médiathèque Anne Frank**Conte musical avec la classe d'éveil
artistique de l'école municipale de
musique, de danse et de théâtre**mercredi 24 - médiathèque
Anne Frank**ANNULÉ****Rencontre-débat avec une
psychothérapeute autour de la
parentalité**8 adultes, sur inscription
vendredi 26 - 16h30/17h30, médiathèque
Anne Frank**Marmothèque**8 enfants de 4 ans et moins (accompagnés
d'un parent), sur inscription
samedi 27 - 10h30, médiathèque Anne Frank**EN SAVOIR +** programme détaillé disponible en mairie et à la médiathèque Anne Frank

LES INFOS À CONNAÎTRE !

SOLIDARITÉ ÉTUDIANTS

Si vous êtes étudiant, âgé de moins de 25 ans, boursier ou privé de revenus en raison du covid, ne restez pas seul ! Le CCAS examine avec vous les aides d'urgence pour vous accompagner dans le contexte si particulier que nous connaissons, et peut vous orienter, vous aider dans vos démarches. **Hôtel de Ville - CCAS - 02 32 82 34 80**

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La Métropole Rouen Normandie a créé un service en ligne pour permettre aux habitants de faire enlever leurs encombrants gratuitement sur rendez-vous, dans la limite de 2m³. Connectez-vous sur **www.metropole-rouen-normandie.fr/prise-de-rendez-vous-encombrants** ou contactez le **0 800 021 021**



rentrée septembre 2021

PRÉINSCRIPTIONS SCOLAIRES

QUI ?

Enfants concernés :

- ✓ 1^{re} inscription en maternelle
- ✓ emménagement sur la commune
- ✓ scolarisation précédente dans un établissement privé

1

lun. 1^{er} février > vend. 12 mars

Pôle Inscription - Hôtel de Ville

service de la jeunesse, des écoles et des sports

Du lundi au vendredi

8h30-12h30 / 13h30-17h

(16h30 le vendredi)

Dossier d'inscription disponible sur
www.deville-les-rouen.fr



2

à partir du lundi 10 mai

Admissions définitives selon un calendrier
établi par chacune des écoles

Conception, réalisation : Cabinet/Communication, Mairie de Déville, janvier 2021



Suivez toute l'actualité de la commune
sur son site www.deville-les-rouen.fr et sur
www.facebook.com/deville.les.rouen.officiel